

1

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

P 88756 /CB
Objet

MODIFICATION DU TABLEAU
DES GRADES ET EMPLOIS
DU PERSONNEL COMMUNAL

DATE DE CONVOCATION

12 AOÛT 1988

DATE D'AFFICHAGE

12 AOÛT 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 22

Nombre de votants 31

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LI

COMMUNE DE ROYAN

- 5. SEP. 1988

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le DIX NEUF AOÛT à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP' - BOUTET - BUSSEREAU - BENOIT -
Mmes LAFAYE et BUCHET, Adjointes
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU -
Mme CENAC - M. COUNIL - Mme DE-GAYE - MM. LACOTTE - LAPERCHÉ - MONNARD -
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUDOT - THOMAS, Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. BOUTET
MOST par Mme BARRAUD-DUCHERON
GEOFFROY par M. CANDAU
Mme JEAN par Mme BUCHET
LE GUEUT par M. LACOTTE
Mme FONTAN par M. MONNARD
MARCONI par M. REVOLAT

Absents : Mmes DEVIGNE et GAUDIN

M. BUSSEREAU a été élu Secrétaire

Mr. ROUDOT quitte la séance en donnant pouvoir à Mme LAFAYE
Mr. RIVES quitte la séance en donnant pouvoir à Mr. LAPERCHÉ

Monsieur le Rapporteur expose à l'Assemblée
Municipale que :

- Vu la loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les article 34 et 125-1,
- Vu les décrets N° 88-547 à 88-559 du 06 Mai 1988 portant statuts particuliers et échelonnements indiciaires des cadres d'emplois de la filière technique, Catégories B, C, D de la fonction publique territoriale,
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 1988 et notamment le tableau des effectifs du personnel annexé,

.../...

Il convient de procéder, conformément aux décrets du 06 Mai 1988 N° 88-547 à 88-559, à la constitution initiale de ces cadres d'emplois qui s'effectuera par intégration des agents stagiaires et titulaires occupant les emplois de la filière technique.

Pour permettre cette intégration, il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs du personnel permanent de la Ville de ROYAN, en transformant les emplois existants pour tenir compte des nouveaux cadres et grades.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

DECIDE :

. d'apporter au tableau des effectifs du personnel de la Ville de ROYAN les modifications nécessitées par les Décrets N° 88-547 à 88-559 du 06 Mai 1988 portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la filière technique catégories B, C, D, dans les conditions ci-après :

<u>SITUATION ANCIENNE</u>	<u>SITUATION NOUVELLE</u>
Emplois Communaux confer Arrêté Ministériel du 3 Novembre 1958 modifié	Grades des Cadres d'Emplois Confer Décrets N° 88-547 à 88-559 du 06 Mai 1988
Adjoint Technique Chef	Technicien Territorial Chef
Adjoint Technique Principal	Technicien Territorial Principal
Adjoint Technique	Technicien Territorial
Chef d'ateliers ou Chef de Travaux	Agent de Maîtrise Principal
Contremaître Principal ou Surveillant de Travaux Principal	Agent de Maîtrise Qualifié
Contremaître ou Surveillant de Travaux	Agent de Maîtrise
Maître Ouvrier	Agent Technique Principal
Ouvrier Professionnel 2° Catégorie - Dessinateur	Agent Technique Qualifié
Ouvrier Professionnel 1° Catégorie	Agent Technique
Aide Ouvrier Professionnel	Aide Agent Technique
Chef Egoutier, Chef Eboueur, Chef Fossoyeur, Chef de Poste de Désinfection	Agent de Salubrité Qualifié

<u>SITUATION ANCIENNE</u> Emplois Communaux confer Arrêté Ministériel du 3 Novembre 1958 modifié	<u>SITUATION NOUVELLE</u> Grades des Cadres d'Emplois Décrets N° 88-547 à 88-559 du 06 Mai 1988
Egoutier, Eboueur, Fossoyeur Agent de Désinfection	Agent de Salubrité
Chef de Garage	Chef de Garage
Conducteur Transport en Commun	Conducteur Spécialisé de Second Niveau
Conducteur d'Auto Poids Lourds	Conducteur Spécialisé de Premier Niveau
Conducteur d'Auto Tourisme et Utilitaire	Conducteur
Chef d'Equipe de Travaux de Voirie	Agent d'Entretien Qualifié
O.E.V.P. - Chef d'Equipe d'Entretien de la Voie Publique	Agent d'entretien

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. Les Membres Présents
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



. TAP

